

 <p>COMMUNE DE Grazac 31190</p>	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, M. DEMESSANCE Christophe, Mme BRUNANCHON Annie, Mme FLOURY Clara, Mme MESPLES Magali, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. DAROLLES Cédric, Mme SAJDAK Sophie, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. LORRAIN Jean-Luc, M. NAYRAC Philippe

EXCUSE : M. PARTINICO Jérémy (pouvoir donné à M. LORRAIN Jean-Luc).

ABSENT : M. STRAUS Christophe

SECRETAIRE : Madame BRUNANCHON Annie

COMPTE RENDU :

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01/03/2024

Ajourné et à reporter.

2/ Résultat de la CAO – Marché de travaux de réhabilitation et extension maison de village

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le marché de travaux de réhabilitation et extension de la maison de village déposé pour publication sur le site de la dépêche a pris fin en date du 08 mars 2024 et la commission d'appel d'offre s'est réuni en date du 29 mars 2024

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre et analyse des offres, celle-ci a proposé de demander à toutes les entreprises candidates et pour tous les lots formant le marché de consultation, de répondre à quelques questionnements et négociations et de confirmer de la bonne prise en compte des remarques du RICT avant le 22 mars 2024. Suite à quoi, les offres des divers candidats, dans l'ordre de dépôt de leur offre, et pour les entreprises ayant répondu aux précisions demandées pour les lots les concernant, ont été analysées aux fins de permettre un classement technique et financier desdits candidats par lot.

Monsieur le Maire expose les résultats de la commission d'appel d'offre et propose au conseil municipal de se prononcer à la vue de cette analyse et de déterminer l'entreprise à retenir :

2-1 – Attribution du lot n° 1

Le lot 1 correspondant à « Démolition » a été pourvu et 2 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise ARIEGE HABITAT
- L'entreprise CYTELL HABITAT

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise ARIEGE HABITAT : 91/100 pour un montant de 38 100.00 € HT
- Entreprise CYTELL HABITAT : 65.25/100 pour un montant de 69 581.49 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise ARIEGE HABITAT ayant obtenue la meilleure note pour un montant de 38 100.00 € HT.

2-2 – Attribution du lot n° 2

Le lot 2 correspondant à « Gros-Œuvre / VRD / Charpente » a été pourvu et 4 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise EDIFICE
- L'entreprise ARIEGE HABITAT
- L'entreprise CYTELL HABITAT
- L'entreprise PITEL

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise EDIFICE : 75.52/100 pour un montant de 367 106.04 € HT
- Entreprise ARIEGE HABITAT : 96.80/100 pour un montant de 223 809.50 € HT
- Entreprise CYTELL HABITAT : 65.50/100 pour un montant de 312 112.54 € HT
- Entreprise PITEL : 76.13/100 pour un montant de 337 600.03 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise ARIEGE HABITAT ayant obtenue la meilleure note pour un montant de 223 809.50 € HT.

2-3 – Attribution du lot n° 3

Le lot 3 correspondant à « Etanchéité » a été pourvu et 3 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise MSP
- L'entreprise C D S
- La SOCIETE CARMAUSINE DE L'ETANCHEITE

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise MSP : 94.75/100 pour un montant de 36 186.87 € HT
- Entreprise C D S : 87.11/100 pour un montant de 43 632.25 € HT
- SOCIETE CARMAUSINE DE L'ETANCHEITE : 97.80/100 pour un montant de 26 989.64 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir la SOCIETE CARMAUSINE DE L'ETANCHEITE ayant obtenue la meilleure note pour un montant de 26 989.64 € HT.

2-4 – Attribution du lot n° 4

Le lot 4 correspondant à « Menuiseries extérieures aluminium » a été pourvu et 5 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise ESCAYREALU
- L'entreprise MPAC 31
- L'entreprise MENUISERIE GUILLEM
- L'entreprise MIROITERIE ALUMINIUM SERRURERIE
- L'entreprise EN TOUTE TRANSPARENCE ENTREPRISE ETTE

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise ESCAYREALU : 69.64/100 pour un montant de 128 857.00 € HT
- Entreprise MPAC 31 : 89.96/100 pour un montant de 118 355.55 € HT
- Entreprise MENUISERIE GUILLEM : 100/100 pour un montant de 102 162.89 € HT
- Entreprise MIROITERIE ALUMINIUM SERRURERIE : 49.12/100 pour un montant de 104 001.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise MENUISERIE GUILLEM ayant obtenue la meilleure note pour un montant 102 162.89 € HT.

2-5 – Attribution du lot n° 5

Le lot 5 correspondant à « Menuiseries extérieures et intérieures bois » a été pourvu et 3 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise SARL EYCHENNE ET FILS
- L'entreprise COUCOUREUX BATIMENTS
- L'entreprise HBC DESIGN

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise SARL EYCHENNE ET FILS : 96/100 pour un montant de 53 096.20 € HT
- Entreprise COUCOUREUX BATIMENTS : 82.70/100 pour un montant de 81 181.47 € HT
- Entreprise HBC DESIGN : 87.83/100 pour un montant de 70 168.40 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise SARL EYCHENNE ET FILS ayant obtenue la meilleure note pour un montant 53 096.20 € HT.

2-6 – Attribution du lot n° 6

Le lot 6 correspondant à « Cloisonnement faux plafonds » a été pourvu et 2 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise OLIVEIRA ROGEL
- L'entreprise EURL ARMAND PEREIRA

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise OLIVEIRA ROGEL : 98.60/100 pour un montant de 63 000.00 € HT
- Entreprise EURL ARMAND PEREIRA : 100/100 pour un montant de 59 297.08 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise EURL ARMAND PEREIRA ayant obtenue la meilleure note pour un montant 59 297.08 € HT.

2-7 – Attribution du lot n° 7

Le lot 7 correspondant à « Peinture sol souple et nettoyage » a été pourvu et 5 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise B P R (mais les plis ne contiennent pas d'offre)
- L'entreprise EPE
- La SOCIETE MERIDIONALE DE SERVICES SMS
- L'entreprise CIEUTAT PATRICK – PEINTURE ET DECOR
- L'entreprise SEGALA

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise EPE : 97.15/100 pour un montant de 18 500.00 € HT
- SOCIETE MERIDIONALE DE SERVICES SMS : 91.99/100 pour un montant de 20 773.28 € HT
- Entreprise CIEUTAT PATRICK – PEINTURE ET DECOR : 100/100 pour un montant de 17 446.35 € HT
- Entreprise SEGALA : 44.70/100 pour un montant de 19 514.25 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise CIEUTAT PATRICK – PEINTURE ET DECOR ayant obtenue la meilleure note pour un montant 17 446.35 € HT.

2-8 – Attribution du lot n° 8

Le lot 8 correspondant à « Carrelage et faïences » a été pourvu (tableau de synthèse annexé) et 2 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise OLIVEIRA ROGEL
- L'entreprise EURL ARMAND PEREIRA

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise OLIVEIRA ROGEL : 94.33/100 pour un montant de 30 500.00 € HT
- Entreprise EURL ARMAND PEREIRA : 100/100 pour un montant de 30 460.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise EURL ARMAND PEREIRA ayant obtenue la meilleure note pour un montant 30 460.00 € HT.

2-9 – Attribution du lot n° 9

Le lot 9 correspondant à « CVC / Plomberie » a été pourvu et 3 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise SUD TECHNOLOGIE
- L'entreprise ADECOTHERM
- L'entreprise EURL MABILAT

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise SUD TECHNOLOGIE : 94.08/100 pour un montant de 80 000.00 € HT
- Entreprise ADECOTHERM : 110/100 pour un montant de 72 105.00 € HT
- Entreprise EURL MABILAT : 98.09/100 pour un montant de 89 956.58 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise ADECOTHERM ayant obtenue la meilleure note pour un montant 72 105.00 € HT.

2-10 – Attribution du lot n° 10

Le lot 10 correspondant à « Electricité » a été pourvu et 3 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise E.2.C.M
- L'entreprise VEELEC
- L'entreprise EURL MABILAT

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise E.2.C.M : 100/100 pour un montant de 49 900.00 € HT
- Entreprise VEELEC : 91.24/100 pour un montant de 60 500.00 € HT
- Entreprise EURL MABILAT : 93/100 pour un montant de 58 026.92 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise E.2.C.M. ayant obtenue la meilleure note pour un montant 49 900.00 € HT.

2-11 – Attribution du lot n° 11

Le lot 11 correspondant à « Elevateur » a été et 4 entreprises ont répondu dans l'ordre de dépôt des offres et ont répondu aux précisions demandées :

- L'entreprise ERMHES
- L'entreprise IUMANA
- L'entreprise ILEX ACCESSIBILITE MID-PYRENEES
- L'entreprise PYRENEES BATIMENT SERVICE

Il présente les notes pondérées obtenues par rapport aux analyses administrative, technique et financière de base :

- Entreprise ERMHES : 90.61/100 pour un montant de 25 796.23 € HT
- Entreprise IUMANA : 84.05/100 pour un montant de 27 530.00 € HT
- Entreprise ILEX ACCESSIBILITE MID-PYRENEES : 90.68/100 pour un montant de 25 750.00 € HT
- Entreprise PYRENEES BATIMENT SERVICE : 100/100 pour un montant de 20 950.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres à savoir l'entreprise PYRENEES BATIMENT SERVICE ayant obtenue la meilleure note pour un montant 20 950.00 € HT.

3/ Désignation délégué pour représenter la Commune auprès de l'AIFP en remplacement de l'élue démissionnaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune auprès de l'AIFP (Association Intercommunale pour la Formation Permanente) en remplacement de Madame QUILLAUD Elodie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme BRUNANCHON Annie pour représenter la commune auprès de l'AIFP.

4/ Désignation membre de la Commission PLU en remplacement des élus démissionnaires.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de constituer une nouvelle commission communale du PLU et aménagements urbains en remplacements de monsieur ROMERO Patrick et madame QUILLAUD Elodie, démissionnaires. Madame SAJDAK Sophie propose de remplacer madame QUILLAUD Elodie et madame MESPLES Magali propose de remplacer monsieur ROMERO Patrick.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, accepte la proposition de madame SAJDAK et madame MESPLES pour le remplacement des élus démissionnaires à la commission PLU.

5/ Attribution prime de pouvoir d'achat exceptionnelle suite à l'avis favorable du CST au personnel titulaire.

Suite à l'avis favorable du CST du centre de gestion concernant le projet de délibération d'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au personnel titulaire, monsieur le Maire rappelle le montant de la prime qui était de 600 €.

Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 10 voix pour, accepte l'attribution de la prime à hauteur de 600 € pour monsieur MELET et madame DAROLLES, tous deux titulaires.

6/ Adhésion aux conventions de participation de santé et prévoyance suite à l'avis favorable du CST.

Suite à l'avis favorable du CST du centre de gestion concernant le projet d'adhésion aux conventions de participations de santé et de prévoyance, monsieur le maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour acter ce projet.

Il rappelle que la Collectivité participera à hauteur de 15 € par mois par agent pour la convention santé et à hauteur de 7 € par mois par agent pour la convention prévoyance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et autorise monsieur le Maire à signer les deux conventions de participations de santé et de prévoyance.

7/ Remboursement frais avancés (achat grilles four) par Monsieur ZDAN Michel

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû avancer des frais (achat de 8 grilles de four pour le bar commerce restaurant) par carte bleue. Il présente la facture de NISBETS pour un montant de 86.30 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer. Monsieur le Maire rajoute que la Mairie n'avait pas de compte auprès de ce fournisseur et le paiement ne pouvait pas se régler par mandat administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement à hauteur de 86.30 € à monsieur ZDAN.

8/ Devis pour acquisition d'une tondeuse autoportée

Suite à la vétusté de l'ancienne machine « tondeuse », monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a procédé à une consultation de plusieurs entreprises. Il présente les devis de l'entreprise :

- Eurl AGRIMARCHAND 31 d'Auterive pour un montant de 4610.00 € HT
- Sarl JLM EQUIPEMENT d'Auterive pour un montant de 4315.00 € HT

Toutes deux proposent de reprendre l'ancienne machine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sarl JLM EQUIPEMENT pour un montant de 4315.00 € HT et autorise monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

9/ Vote du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur LORRAIN Jean-Luc délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur ZDAN Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

La présentation du compte administratif se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		33 610.00 €		308 845.57 €		342 455.57 €
Opérations de l'exercice	497 730.40 €	538 017.75 €	539 992.65 €	288 421.89 €	1 037 723.05 €	1 168 895.21 €
TOTAUX	497 730.40 €	571 627.75 €	539 992.65 €	597 267.46 €	1 037 723.05 €	1 168 895.21 €
Résultat de clôture		73 897.35 €		57 274.81 €		131 172.16 €
Restes à réaliser			923 506.87 €	919 929.95 €	923 506.87 €	919 929.95 €
TOTAUX CUMULES	497 730.40 €	571 627.75 €	1 463 499.52 €	1 517 197.41 €	1 961 229.92 €	2 088 825.16 €
RESULTATS DEFINITIFS		73 897.35 €		53 697.89 €		127 595.24 €

10/ Approbation compte de gestion 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Il rappelle au Conseil Municipal qu'il a approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 et demande au Conseil municipal de s'assurer que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2023.

11/ Affectation de résultat

Monsieur le Maire indique le résultat du fonctionnement de l'exercice 2023 soit 73 897.35 € et propose d'affecter en investissement le montant de 50 000 € et en fonctionnement le montant 23 897.35 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

12/ Révision maquette de financement de la maison de village – participation DETR / CAF

Ajourné et reporté

13/ Orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal diverses orientations budgétaires de fonctionnement en report et réajustement des charges par rapport à 2023 tenant compte des éléments inflationnistes connus mais aussi des recettes suivant les éléments INSEE réajustés, et en investissement à savoir :

- Création abri bus « plaine de la Bourdette »
- Personnalisation graphique habillage Streets art – salle polyvalente
- Achat matériel pour atelier technique
- Réfection monuments commémoration
- Piétonniers « quartier Rouge »

14/ Questions et informations diverses

- *Demande scolarité de 2 enfants hors commune pour des nouveaux arrivants : Monsieur le Maire souhaite rencontrer la famille.*

Séance levée à 23h30

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme SAJDAK Sophie	M. DAROLLES Cédric
Mme MESPLES Magali	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe		

